

case. In his county there were many objections against Post Office management which, he hoped, would be inquired into, and satisfaction rendered. The late Postmaster he believed to be an honest and efficient public officer.

Sir John A. Macdonald said that if the hon. gentleman's objection had reference to the removal of the Post Office, the time for discussing that would be when the papers were brought down. As he understood it, there was on charge here brought against the new Postmaster. The objection had reference to the removal of Mr. Cameron. Whether the Department was right or wrong in changing the position of the office was a question which could only be disposed of on the state of the case as shown by the papers to be brought down; but of this his hon. friend might rest assured; that no considerations of local politics, or politics at all, had influenced the Postmaster-General in the action taken by him in the premises. He had taken action altogether on what he believed to be the interests of the public in that locality.

The motion carried.

BANK OF UPPER CANADA

Mr. Mackenzie moved an address for copies of the correspondence between the Government and the Trustees of the Bank of Upper Canada, and all Orders in Council connected therewith. He explained that in the Bill passed last session there had been a general desire that there should be a limitation of the time for winding up that institution; but for reasons urged before the specified committee, the time had not been limited. He had since become satisfied that the trust was not administered with that expedition which the public had a just right to expect. He thought it would be necessary for the Government to take some very decided and important steps in order to come to the realization of what assets could be obtained, and the distribution of these assets to the creditors. At present he did not wish to enter on a discussion of the matter, believing it would be unwise to do so. He merely desired to give this as his reason for placing the notice on the paper in order to have such documents as the Government might see it to be for the public interest to lay before the House.

Hon. Mr. Rose, before bringing down the papers, would like time to consider which of them it would be prudent to bring down,

[Mr. Cameron—M. Cameron.]

son comté, on a formulé, à l'égard de l'administration des Postes, plusieurs critiques. Il espère que l'on étudiera la situation et que les mesures nécessaires seront prises. D'après lui, l'ancien maître de poste est un fonctionnaire honnête et compétent.

Sir John A. Macdonald dit que si l'objection formulée par l'honorable député se rapporte au déplacement du bureau de poste, le moment opportun d'en discuter sera lors de la déposition des documents. D'après ce qu'il a compris, aucun grief n'a été formulé dans le cas présent à l'égard du nouveau maître de poste. L'objection formulée a trait à la révocation de M. Cameron. Quant à savoir si le ministère a agi à tort ou à raison lorsqu'il a déplacé le bureau, on ne peut le déterminer que d'après les faits figurants aux documents qui doivent être déposés; mais son honorable collègue peut être assuré qu'aucune considération politique, d'ordre local ou autre, n'a influencé le ministre des Postes dans les mesures qu'il a prises dans le cas qui nous occupe. Il a pris les mesures qu'il a jugées être dans l'intérêt général de la localité.

La motion est adoptée.

LA BANQUE DU HAUT-CANADA

M. Mackenzie demande que l'on dépose la correspondance échangée entre le Gouvernement et les administrateurs de la Banque du Haut-Canada, ainsi que de tous les décrets du Conseil s'y rapportant. Il explique que, dans le projet de loi adopté lors de la dernière session, on avait généralement fait entendre qu'il devrait exister une restriction quant au temps nécessaire pour dissoudre l'institution; mais pour des raisons présentées instamment au Comité intéressé, aucune limite de temps n'avait été fixée. Il est maintenant convaincu que la fiducie n'est pas administrée avec la promptitude à laquelle le public a le droit de s'attendre. Il croit que le Gouvernement devra prendre des mesures énergiques afin de réaliser la liquidation des actifs récupérables et la distribution desdits actifs aux créanciers. Pour l'instant, il ne désire pas entamer une discussion à ce sujet, croyant qu'il serait mal avisé d'agir ainsi. Il veut simplement justifier par là le fait qu'il ait inscrit au feuillet l'avis demandant que le Gouvernement dépose à la Chambre les documents qu'il juge être dans l'intérêt général de déposer.

L'hon. M. Rose aimerait, avant de déposer les documents en question, avoir le temps de déterminer lesquels il serait prudent de dé-